

CHVM : un don de MIIG Maintenance pour un nouveau jardin thérapeutique au pôle gériatrique

Les résidents du pôle gériatrique de Saint-Jean-de-Maurienne du Centre Hospitalier Vallée de la Maurienne CHVM, apprécient beaucoup leur jardin, tout comme leurs visiteurs et le personnel soignant. Mais ce jardin, créé en 1997, est inadapté aux usages d'aujourd'hui. La réalisation d'un nouveau jardin thérapeutique est donc apparue comme un projet prioritaire pour 2024.

Après une première réunion participative le 16 avril, la paysagiste Gaëlle Liraud (cabinet Canopia) remettra une étude fin juin, avant une seconde réunion en juillet, et la finalisation du projet en septembre. Après les appels d'offres, le choix des entreprises et les travaux, la mise en service est programmée le 21 juin 2025. Les travaux sont importants : revêtement de sol et parcours de marche adaptés à la rééducation motrice, tables de plantation



En présence d'amis, de salariés de l'entreprise et de représentants d'AURA Entreprises, Isabelle Godier a remis le chèque à Stéphane Dignat, responsable de Fond'Hop CHVM.

PMR pour faciliter le jardinage, amélioration des ombrages, etc. Le coût de cette rénovation complète est estimé à 100 000 € ! Mais elle pourra se faire par étapes, les dons s'ajoutant à la subvention du

Conseil Départemental de 30 000 €.

Pour soutenir ce type de financement le CHVM a créé "Fond'Hôp", dispositif philanthropique permettant à chacun d'exprimer sa solida-

rité par un soutien à sa mesure. Ainsi ont pu aboutir des projets aussi divers que la salle d'accueil de la maternité et l'intervention des clowns hospitaliers. En ce qui concerne le jardin, l'entreprise TRIMET

est intervenue pour 3 000 €, EDF Hydro Jura Maurienne pour 2 000 €.

Mercredi 29 mai c'est Isabelle Godier, fondatrice et directrice de l'entreprise MIIG Maintenance, qui remettait 2 000 €, bel effort pour une PME d'une douzaine de salariés, mais Isabelle Godier souligne : « Ce don me tenait à cœur. MIIG est une entreprise familiale qui œuvre pour une certaine qualité de vie au travail et soutient régulièrement les jeunes comme sponsor des clubs sportifs locaux ». Lors d'une visite elle s'était rendu compte de la nécessité de rendre ce jardin plus accessible pour nos aînés "et demain à notre tour". Et elle encourageait chacun à participer, rappelant que l'avantage fiscal est de 60 % pour les entreprises, 66 % pour les particuliers, car "ce sont les petits ruisseaux qui font les grandes rivières" !

P. Dompnier